



## Déclaration liminaire CTL du 18 mars 2022

En 2022, la DGFIP aura perdu plus de 39 000 emplois temps plein (ETP) depuis 2011 et plus de 43 000 agents depuis 2003. Cette saignée n'aura été compensée par aucun gain de productivité comparable. Pire, le recul du service public est sans précédent avec la fermeture de milliers de services de proximité au détriment des usagers.

Dans ce contexte de réduction d'emplois, de restructurations et de charge de travail croissante, nous revendiquons la redistribution d'une part significative des marges salariales. C'est parfaitement légitime, car l'effort nécessaire pour absorber le choc insensé des coupes budgétaires et réduction d'emplois est essentiellement réalisé par les agents, mis en permanence sous tension et bien mal récompensés.

De plus, dans un contexte où les études menées indiquent que l'inflation dépasse déjà les 3 %, il est important de revoir cette redistribution.

Même si aujourd'hui une hypothétique hausse du point d'indice est évoquée, rien n'est indiqué quant au taux ? Rien sur la période ?

Les fonctionnaires méritent mieux qu'une promesse (qui n'engage d'ailleurs que ceux qui les font) en période électorale.

Enfin, nous recherchons des ambassadeurs de la DGFIP mais la meilleure publicité serait que les agents soient enfin reconnus, que la DGFIP cesse de supprimer des emplois.

Ainsi les heures travaillées « écrêtées », qui représentent quand même près de 400 000 heures par an, doivent enfin être rémunérées. A noter qu'en 2018, les heures supplémentaires indemnisées n'ont concerné que 1332 agents de la DGFIP alors que les agents étaient écrêtés de 399 346 heures représentant 249 Emplois Temps Plein.

Qu'en est-il du budget ?

La DGFIP s'était engagée le 16 mars 2020 avec la Direction du Budget et le Secrétariat général des ministères économiques et financiers dans un contrat d'objectifs et de moyens (COM) pour la période 2020-2022 en défendant un cadre stratégique pluriannuel clair et permettant de « sécuriser » les moyens financiers nécessaires notamment par une hausse des investissements informatiques et des ressources financières pour l'accompagnement des agents dits « restructurés ».

Dans les faits, il s'agit au niveau de la DGFIP d'un budget en contraction permanente et les investissements ne sont au final qu'une forme de redéploiement de crédits.



Pour obtenir des moyens supplémentaires, la DGIP candidate à des fonds (Fonds de transformation de l'action publique, Fonds de transformation ministériel) alors qu'un budget pluriannuel mieux dimensionné aurait permis à la fois de mieux sécuriser les investissements et d'assurer la visibilité nécessaire afin d'engager rapidement des chantiers devenus maintenant urgents après tant d'années de jachère.

Budget en berne, effondrement des effectifs depuis bientôt 20 ans, la DGFIP pourtant essentielle au bon fonctionnement de l'État et des collectivités territoriales est considérée depuis trop longtemps comme un réservoir inépuisable d'économies budgétaires. Cette vision a conduit les directeurs généraux successifs à réduire toujours plus le réseau et à poursuivre la mise en place de processus métiers qui déshumanisent le travail et abaissent les standards de qualité.

Et malgré ces constats la DGFIP s'interroge aussi sur son attractivité elle aussi en berne ? Créant des ambassadeurs ? Recherchant à faire de la publicité sur ses métiers ?